

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 7 pouvoirs

Date de convocation
17 mai 2016

Date d'affichage
17 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Patrick VANET.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.**

Représentés : **Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Jean-Pierre HAQUELLE par Chantal LE LAY, Gérard KESTLER par Patrick VANET, Bernadette MILLOT par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Denis FENAT, Colette PERNET par Thierry BESSON, Monique THILLY par Jean ROULIN.**

Monsieur Patrick VANET a été nommé secrétaire

Objet : **CESSION DE LA PARCELLE AD 462 À M. ET MME MAILLARD**

N° de délibération : **2016_05_24_06**

Rapporteur : **Denis FENAT**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que M. et Mme MAILLARD André, domiciliés rue André Bourvil à Fagnières souhaitent acquérir du terrain portant sur la parcelle communale cadastrée AD 462 (domaine privé) en bordure de leur propriété.

La contenance cédée est de 17 m².

M. le Maire propose que cette cession se fasse à la valeur vénale estimée par le service France Domaine soit 340 €.

M. et Mme MAILLARD André prennent en charge tous les frais inhérents à l'acte administratif d'acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 mai 2016 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE la cession au prix de 340 € d'une bande de terrain portant sur la parcelle communale cadastrée AD 462 de 17 m² selon les dispositions ci-dessus exposées.

AUTORISE M. le Maire à signer le document d'arpentage, l'acte de cession et à garantir les conditions posées à cette cession par le Conseil municipal.

Résultat du vote :

- Voix pour : **25**
- Voix contre : **0**
- Abstention : **0**

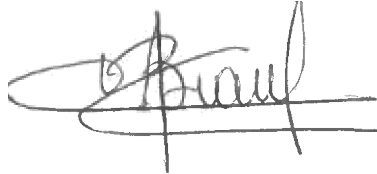
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 03/06/2016 à 11:07:27
Référence : 6eb37948284d3c2772e88a2f32222a0365f19c7b